

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS
DE L' AISBL PARTI DEMOCRATE EUROPEEN
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Nous avons l'honneur de faire rapport sur l'exécution de la mission conventionnelle de révision qui nous a été confiée par le conseil de l' AISBL PARTI DEMOCRATE EUROPEEN. Cette mission a pour objet l'audit des états financiers du parti politique à la demande du Parlement européen, pour l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Ce rapport inclut notre opinion sur les états financiers ainsi que certaines mentions et informations complémentaires.

Attestation sans réserve des états financiers

Nous avons procédé au contrôle des états financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique aux associations internationales sans but lucratif (l'arrêté royal du 19 décembre 2003, et celui du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 16.518,75 € (cf. annexes 1 et 2).

1. Responsabilités

L'établissement des états financiers relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Le parti politique est responsable vis-à-vis du Parlement européen de l'utilisation des subventions reçues et est tenu de se conformer aux dispositions du règlement (CE) n° 2004/2003 et des actes sous-jacents.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision internationales d'audit (ISA) émanant de l'IAASB. Ces normes de révision requièrent que notre

contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Travaux réalisés

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les états financiers. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le travail d'audit a mis en œuvre des procédures spécifiques visant à rassembler des éléments probants suffisants et appropriés attestant que :

- les états financiers ont été élaborés dans le respect de la législation nationale applicable à l'association internationale sans but lucratif, ne comportent pas d'anomalies significatives et donnent une image fidèle et sincère de la situation financière et des résultats d'exploitation;
- les documents financiers soumis par le parti politique au Parlement européen sont conformes aux dispositions financières de la convention de subvention;
- les dépenses déclarées sont réelles;
- les recettes déclarées sont exhaustives;
- les obligations découlant des articles 6, 7 et 8, et de l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2004/2003 ont été respectées;
- tout excédent reporté sur l'exercice suivant a été utilisé durant le premier trimestre de l'exercice conformément à l'article 6 bis;
- les obligations découlant de l'article 109, paragraphe 4, du règlement financier ont été respectées.

3. Opinion

A notre avis :

- les états financiers présentés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ont été élaborés dans le respect de la législation nationale applicable à l'association internationale, ne comportent pas d'anomalies significatives et donnent une image fidèle et sincère de la situation financière et des résultats d'exploitation;
- les documents financiers soumis par le parti au Parlement européen sont conformes aux dispositions financières de la convention de subvention;
- les dépenses déclarées sont réelles;
- les recettes déclarées sont exhaustives;
- les obligations découlant des articles 6, 7 et 8 et 9, paragraphe 2, et de l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2004/2003 ont été respectées;
- nous avons reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de notre travail.

Mentions et informations complémentaires

Nous désirons inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des états financiers :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique aux associations sans but lucratif.

Bruxelles, le 4 mai 2010,



Martine Piret
réviseur d'entreprises
Institut des Réviseurs d'entreprises A1095 - B00751

Annexes :

1. décompte financier final des dépenses éligibles réellement encourues;
2. bilan et résultats arrêtés au 31.12.2009

BILAN

2009 : De 01/01/2009 à 31/12/2009
 2008 : De 01/01/2008 à 31/12/2008

ACTIF

		Exercice	Dernier exercice
ACTIFS IMMOBILISES		10.633,95	17.253,33
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		<u>804,31</u>	<u>4.825,86</u>
Software	211100	16.086,20	16.086,20
Amortissements et réductions de valeur sur software	211109	-15.281,89	-11.260,34
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>464,64</u>	<u>3.062,47</u>
B. INSTALLATIONS, MACHINES ET EQUIPEMENT			274,63
Installations	230000	823,74	823,74
Amortissements et réductions de valeur sur installations	230009	-823,74	-549,11
C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT		464,64	2.787,84
Mobilier	240000	9.292,80	9.292,80
Amortissements et réductions de valeur sur mobilier	240009	-8.828,16	-6.504,96
Matériel informatique	240020	16.725,87	16.725,87
Amortissements et réductions de valeur sur matériel info.	240029	-16.725,87	-16.725,87
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		<u>9.365,00</u>	<u>9.365,00</u>
C. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		9.365,00	9.365,00
2. CREANCES ET CAUTIONNEMENTS EN NUMERAIRE		<u>9.365,00</u>	<u>9.365,00</u>
Caution location	288700	9.365,00	9.365,00
ACTIFS CIRCULANTS		183.640,01	95.802,80
VII. CREANCES A UN AN OU PLUS		<u>71,50</u>	<u>1.963,73</u>
A. CREANCES COMMERCIALES		71,50	1.963,73
Fournisseurs avec un solde débiteur	400002		463,73
Notes de crédit à recevoir	404100	71,50	1.500,00
IX. VALEURS DISPONIBLES		<u>181.052,95</u>	<u>7.503,07</u>
Banque: compte à vue	550000	181.052,95	7.503,07
X. COMPTES DE REGULARISATION		<u>2.515,56</u>	<u>86.336,00</u>
Charges à reporter	490000	282,33	7.300,62
Produits acquis	491000	2.233,23	79.035,38
TOTAL ACTIF		194.273,96	113.056,13

BILAN

2009 : De 01/01/2009 à 31/12/2009
 2008 : De 01/01/2008 à 31/12/2008

PASSIF

		Exercice	Dernier exercice
CAPITAUX PROPRES		-8.371,20	-8.371,20
V. BENEFICE REPORTE		<u>-8.371,20</u>	<u>-8.371,20</u>
Perte reportée (-)	141000	-8.371,20	-8.371,20
DETTES		186.126,41	121.427,33
IX. DETTES A UN AN AU PLUS		<u>185.955,54</u>	<u>121.416,44</u>
C. DETTES COMMERCIALES		40.866,54	106.098,23
1. FOURNISSEURS		<u>40.866,54</u>	<u>106.098,23</u>
Fournisseurs	440000	27.868,78	87.294,62
Fournisseurs avec un solde débiteur	440003		463,73
Factures à recevoir	444000	12.997,76	18.339,88
F. AUTRES DETTES		145.089,00	15.318,21
Compte-courant Margherita	489000		15.318,21
Autres dettes diverses	489100	145.089,00	
X. COMPTES DE REGULARISATION		<u>170,87</u>	<u>10,89</u>
Charges à imputer	492000	170,87	10,89
TOTAL PASSIF		177.755,21	113.056,13

Exercice **BENEFICE :** **16.518,75**

**COMPTE DES RESULTATS
SOUS LA FORME DE COMPTE**

2009 : De 01/01/2009 à 31/12/2009

2008 : De 01/01/2008 à 31/12/2008

CHARGES

	Exercice	Dernier exercice
II. COUT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	<u>299.891,03</u>	<u>492.203,42</u>
B. SERVICES ET BIENS DIVERS	292.535,13	477.471,80
Charges locatives siège 610021	5.975,63	3.300,00
Location siège 610022	23.683,68	22.955,04
Précompte immobilier 610050	2.231,44	
Entretien et réparations terrains et constructions 610100	45,98	
Produits d'entretien 610110	68,22	
Electricité 610200	714,86	619,57
Autres frais de bâtiment 610990	493,38	
Téléphone 612000	3.264,15	3.408,95
GSM/mobilophone 612010	12,03	
Internet & e-mail (communication et entretien) 612030	37,65	
Frais postaux 612100	623,62	842,54
Frais informatique - entretien 612220	3.443,11	1.955,91
Frais de photocopieur 612410		3.333,61
Frais photos 612411		1.128,00
Imprimés 612500	74,50	370,50
Frais de documentation (abonnements, ...) 612600	1.554,53	
Cotisations association: YDE 613010	4.700,00	8.600,00
Assurance responsabilité civile 613150		65,00
Honoraires avocats 613210		1.210,00
Honoraires notaires 613211		1.400,00
Honoraires experts-comptables 613212	17.718,03	13.181,44
Honoraires reviseur d'entreprises 613213	3.103,95	2.420,00
Honoraires bureau de traduction 613217	22.498,24	21.175,41
Honoraires divers 613219	2.721,60	9.240,00
Frais de voyages: avion, train, tram,... 613500	144.386,49	143.397,70
Frais de voyages: hôtels 613510	19.836,50	33.965,63
Catalogues et imprimés 615100	7.690,80	
Event, meeting, foires et expositions 615300	2.405,88	179.667,92
Frais de restaurant - Belgique 615600	4.180,33	498,75
Frais de restaurant - étranger 615610	8.530,21	13.190,35
Publicité 615990	1.456,80	2.033,48
Frais de voitures: location 616000	5.274,50	1.486,70
Frais de voitures: péage, taxi et parking 616400	5.809,02	8.025,30
D. AMORT. ET REDUCT. DE VAL. S/FRAIS ETC.	6.619,38	12.195,16
Amortissements software 630112	4.021,55	4.021,55
Amortissements installations 630230	274,63	274,56
Amortissements mobilier 630240	2.323,20	2.323,20
Amortissements matériel informatique 630242		5.575,85
G. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	736,52	2.536,46
Autres taxes 640240	611,52	696,46
Précompte immobilier 640500		1.840,00
Charges d'exploitation diverses 648000	125,00	
V. CHARGES FINANCIERES	<u>1.178,02</u>	<u>869,49</u>
C. AUTRES CHARGES FINANCIERES	1.178,02	869,49
Différences de change 654000		115,54
Frais bancaires 657100	1.178,02	753,95
X. IMPOTS SUR LE RESULTAT		<u>43,38</u>
A. IMPOTS		43,38
Précompte mobilier 670010		43,38
TOTAL CHARGES	301.069,05	493.116,29

**COMPTE DES RESULTATS
SOUS LA FORME DE COMPTE**

2009 : De 01/01/2009 à 31/12/2009

2008 : De 01/01/2008 à 31/12/2008

PRODUITS

		Exercice	Dernier exercice
I. VENTES ET PRESTATIONS		<u>317.402,79</u>	<u>206.914,78</u>
D. COTISATIONS, DONNS, LEGS ET SUBSIDES		311.288,79	
Participation des Membres	730000	52.016,98	
Subventions du Parlement Européen	737000	248.900,60	
Subventions du Parlement Européen - exercice antérieur	737001	10.371,21	
E. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		6.114,00	206.914,78
Produits divers	749000		204.914,78
Refacturation loyer IDE	749001	6.114,00	2.000,00
IV. PRODUITS FINANCIERS		<u>185,01</u>	<u>289,21</u>
B. PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS		183,81	289,21
Intérêts sur compte à vue	751200	183,81	289,21
C. AUTRES PRODUITS FINANCIERS		1,20	
Différences de paiement	759000	1,20	
XI. AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			<u>285.912,30</u>
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790000		277.541,10
Perte à reporter	793000		8.371,20
TOTAL PRODUITS		317.587,80	493.116,29

Exercice

BENEFICE :

16.518,75

ANNEX

Annex: Breakdown of the provisional operating budget

EXPENDITURE		Budget	Actual	REVENUE	
Eligible expenditure					
A.1: Personnel costs		0,00	0,00	D.1 Dissolution of "Provision to cover eligible costs to be incurred in the first quarter of N+1"	
1. Salaries					
2. Contributions					
3. Professional training					
4. Staff mission expenses					
5. Other personnel costs					
A.2: Infrastructure and operating costs		73.794,03	48.864,43	D.2 European Parliament grant	
1. Rent, charges and maintenance costs			25.890,95		495.817,33
2. Costs relating to the installation, operation and maintenance of equipment			714,85		87.497,18
3. Depreciation of movable and immovable property			6.619,38		
4. Stationery and office supplies			0,00		
5. Postal and telecommunications charges			7.380,56		
6. Printing, translation and reproduction costs			7.765,30		
7. Other infrastructure costs			493,38		52.016,98
A.3: Administrative expenditure		44.050,43	27.076,51	D.3 Memberships fees	
1. Documentation costs (newspapers, press agencies, databases)			1.554,53		
2. Costs of studies and research					
3. Legal costs					
4. Accounting and audit costs					
5. Support to affiliated organisations and subsidies to third parties			20.821,98		
6. Miscellaneous administrative costs			4.700,00		
A.4: Meetings and representation costs		238.411,49	212.921,17	3.1 from member parties	
1. Costs of meetings of the political party			24.904,12		
2. Participation in seminars and conferences					
3. Representation costs					
4. Cost of invitations			188.017,05		
5. Other meeting-related costs					
A.5: Information and publication costs		227.058,56	4.178,40	D.4 Donations	
1. Publication costs					0,00
2. Creation and operation of Internet sites					
3. Publicity costs			1.456,80		
4. Communications equipment (gadgets)					
5. Seminars and exhibitions			2.721,60		
6. Election campaigns ¹					
7. Other information-related costs					
A.6: Expenditure relating to contributions in kind				4.1 above 500 EUR	
A.7: Allocation to "Provision to cover eligible expenditure to be incurred in the first quarter of N+1"				4.2 below 500 EUR	
A. TOTAL ELIGIBLE EXPENDITURE		583.314,51	293.040,51	D:5 Other own resources (to cover eligible expenditure) (to be listed)	
B.1: Non-eligible expenditure		12.000,00	8.028,54	Re-invoicing rent	
1. Allocations to other provisions			6.114,00		6.114,00
2. Financial charges					
3. Exchange losses			1.178,02		
4. Doubtful claims on third parties					
5. Others (to be specified)			736,52		
B. TOTAL NON-ELIGIBLE EXPENDITURE		12.000,00	8.028,54	D.6 Contributions in kind	
C. TOTAL EXPENDITURE		595.314,51	301.069,05	D. REVENUE (to cover eligible expenditure)	
					583.314,51
				E.1 Additional other own resources (to cover non-eligible expenditure) (to be listed)	
					12.000,00
				Financial profit	
					185,01
				E. REVENUE (to cover non-eligible expenditure)	
					12.000,00
				F. TOTAL REVENUE	
					595.314,51
				G. Profits/loss (F-G)	
					0,00
					185,01
					185,01
					317.587,80
					16.518,75
H.1 Allocation of own resources to the specific reserve account¹					
H. Profit/loss for verifying compliance with the no-profit rule (G-H.1)¹		0,00	16.518,75		

¹: Not applicable to political foundations at European level